



Réponse commune du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Xavier Bettel et du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, M. Serge Wilmes, à la question parlementaire n°3537 de l'honorable député M. David Wagner

- 1. Est-ce que le gouvernement envisage d'abandonner le principe d'additionnalité des financements climatiques internationaux par rapport à l'APD, respectivement, est-ce que le gouvernement envisage de comptabiliser dorénavant des postes de dépense dans le domaine environnemental comme APD qui n'y figuraient pas auparavant ?**
- 2. Dans l'affirmative à la première question, quelles sont les raisons qui amènent le gouvernement à une telle décision ? Est-ce qu'un abandon de ce principe est également prévu pour d'autres domaines (p.ex. coût d'accueil des réfugié.e.s)?**
- 3. Toujours dans l'affirmative à la première question, pouvez-vous me donner les montants exacts des dépenses dans le domaine environnemental qui seraient dorénavant intégrés dans l'enveloppe de l'APD (années 2026 à 2029), tout en détaillant de quels types de dépenses il s'agit ?**
- 4. Indépendamment de la réponse à la première question, pouvez-vous me donner une planification financière actualisée du Fonds de la coopération au développement (tableau sur les mouvements du fonds) pour les années 2026 à 2029 ?**

Une réponse aux questions sous-objet sur le principe et la définition de l'additionnalité a été fournie au cours du débat sur la déclaration de la politique de coopération le 19 mars 2026 à la Chambre des député(e)s.

- 5. Est-ce que le MECB prévoit un renforcement du volet des projets bilatéraux avec les pays en voie de développement dans le cadre de la nouvelle stratégie sur le financement climatique international ?**
- 6. Dans l'affirmative à la question 5), sur quelle expertise le MECB s'appuie-t-il pour mener à bien des projets bilatéraux dans les pays en voie de développement, sachant que de telles interventions nécessitent une connaissance profonde des réalités locales ?**
- 7. Toujours dans l'affirmative à la question 5), quel est le degré de concertation entre la Direction de la Coopération du Ministère des Affaires étrangères et le MECB dans la mise en place de cette nouvelle stratégie ? Quels sont les changements envisagés dans la répartition des responsabilités et compétences entre le Ministère des Affaires étrangères et le MECB ? Est-ce que des changements opérationnels ont déjà été amorcés du côté de la Coopération luxembourgeoise dans ce contexte et si oui, lesquels ?**

La nouvelle stratégie encadrant la mise en œuvre du financement climatique international est en cours de finalisation et fera l'objet d'une présentation publique prochainement.

Par ailleurs, des discussions constructives sont actuellement menées entre le MECB et le MAE afin d'établir un cadre de coordination efficace, dans le plein respect des attributions de chaque ministère. Les conclusions de ces travaux seront communiquées en temps opportun.

Luxembourg, le 16 avril 2026

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

(s.) Xavier Bettel